

DG - CM/AG

DÉCISION N° 2023/524
annule et remplace la décision 2021/246

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER

- . Vu les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;
- . Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . Vu le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 juin 2021, nommant Madame Corinne MOTHES, Directrice des Centres Hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, et Domme, à compter du 1^{er} septembre 2021,
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 1^{er} décembre 2021 nommant Monsieur Cyrille HARMEL, à compter du 15 janvier 2022, en qualité de Directeur Adjoint des Centres Hospitalier de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Bruno ANCEAU, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur Adjoint des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 21 août 2019 nommant Monsieur Lionel CHEVALLIER, à compter du 1^{er} octobre 2019, Directeur Adjoint des Centres Hospitalier de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 8 avril 2020 nommant Madame Laurence LOUBET, à compter du 6 juillet 2020, Directrice adjointe des Centres Hospitalier de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

. Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 17 janvier 2022 nommant Madame Elise BENYAYER (ép. LEONARD), à compter du 1^{er} mars 2022, Directrice adjointe des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

. Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 janvier 2022 nommant Monsieur Adbelmajid TKOUB, à compter du 15 février 2022, Directeur adjoint des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

.Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2022 nommant Monsieur Thierry BUISSON, à compter du 8 août 2022, Directeur des Soins des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

.Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 31 janvier 2022 nommant Monsieur Didier SAFARNEZ-CASTELLOT, à compter du 14 mars 2022, Coordonnateur général des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques aux Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

. Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 20 décembre 2018 nommant Madame Christine ETIEVE, à compter du 1^{er} janvier 2019, Coordinatrice des Instituts de formations aux professions paramédicales des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME ;

. Vu l'organigramme de direction en vigueur le 1^{er} septembre 2023 ;

DÉCIDE

Article 1 : de donner délégation de signature à l'ensemble des délégataires cités ci-après pour signer en lieu et place de Madame **Corinne MOTHES**, Directrice des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, durant les seules périodes de garde administrative ou en cas d'empêchement du directeur normalement compétent :

- **Monsieur Cyrille HARMEL**, Adjoint à la Directrice et Directeur des affaires financières et du contrôle de gestion ;
- **Monsieur Bruno ANCEAU**, Directeur des travaux ;
- **Monsieur Lionel CHEVALLIER**, Directeur des affaires médicales et de la coopération, secrétaire général du GHT Dordogne,
- **Monsieur Adbelmajid TKOUB**, Directeur des affaires juridiques, des usagers, des Risques et de la Qualité ;
- **Monsieur Stéphane LASSEUR**, Directeur des achats, de la logistique et du développement durable ;
- **Madame Laurence LOUBET**, Directrice des ressources humaines et de la formation ;
- **Madame Elise LEONARD**, Directrice de l'EHPAD-USLD et Directrice déléguée des Centres Hospitaliers de Lanmary et DOMME ;

- **Monsieur Didier SAFRANEZ-CASTELLOT**, Coordonnateur Général des soins du groupe hospitalier et du GHT Dordogne ;
- **Monsieur Thierry BUISSON**, Directeur des soins ;
- **Madame Christine ETIEVE**, Coordinatrice des instituts de formations aux Métiers de la Santé.

Article 2 : Dispositions relatives aux domaines délégués:

- Tous actes nécessaires à la gestion des malades y compris les prélèvements d'organes ;
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins ;
- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde du personnel et des bâtiments et au maintien en fonctionnement des installations du Centre Hospitalier de Périgueux ;
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 3 : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour la directrice et par délégation,
Le directeur de garde,

Nom et prénom du délégataire

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 6 novembre 2023.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives aux périodes d'astreintes.

Elle sera consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux.

Périgueux, le 6 novembre 2023

La Directrice



Corinne MOUTES

Centre Hospitalier de Périgueux
La Directrice
(Dordogne)